

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 01-270-1919 portant application de certaines dispositions de la loi du 26 juillet 1918 et réglementant le moratorium aux Colonies.

n° 01-270-1919

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
19 avril 1919

Numéro JO
n° 270 du 30/04/1919

Date du numéro
30 avril 1919

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 9 mars 1919 portant application de certaines dispositions de la loi du 26 juillet 1918 et réglementant le moratorium aux Colonies

Vu le texte dudit décret du 9 mars 1919 inséré au Journal Officiel de la République Française du 13 mars 1919

Sur la proposition du Chef du Service Judiciaire;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier.— Est promulgué dans la Colonie pour y être exécuté selon ses forme et teneur, le décret du 9 mars 1919 portant application de certaines dispositions de la loi du 26 juillet 1918 et règlementant le moratorium aux Colonies. Art. 2.— Le présent arrêté sera publié, enregistré et communiqué partout où besoin sera.

A. LAURET.